

# **Pôle Emploi va-t-il demander le remboursement d'une prime à 40 000 chômeurs ?**

**Les syndicats évoquent des “dysfonctionnement techniques”, constatés début février. 40.000 demandeurs d'emploi auraient perçu, à tort, une prime destinée aux “permittents”. Cette aide, d'un montant maximum de 900 euros, concerne les travailleurs ayant alterné périodes d'emploi et de chômage en 2019 afin de leur garantir un revenu mensuel stable en cette période de crise.**

L'aide est versée automatiquement par Pôle Emploi. Mais certains “permittents” ont reçu la prime alors qu'ils n'y avaient pas droit et d'autres n'ont rien perçu alors qu'ils pouvaient y prétendre.

## **Les syndicats appellent à la clémence**

Certaines directions régionales de Pôle emploi ont donc demandé aux conseillers de récupérer les sommes versées par erreur. Mais les syndicats appellent à la clémence. “La crainte, évidemment, c'est de devoir gérer les situations de tension de demandeurs d'emploi qui seraient dans un état de colère assez légitime”, explique ainsi à Europe 1 David Vallaperta, représentant CFDT au CSE de Pôle Emploi. “Donc, la CFDT plaide pour ne pas procéder au rattrapage des sommes trop perçues qui ont été appliquées aux demandeurs d'emploi.”

Contacté par Europe 1, Pôle emploi indique que 682.000 primes ont déjà été versées. Mais l'organisme ne confirme pas le chiffre de 40.000 trop-perçus, et indique que des vérifications sont encore en cours. À cause d'un décalage temporel dans l'envoi de documents, certains dossiers, considérés aujourd'hui comme des trop-perçus, pourraient finalement être éligibles à la prime. Les syndicats de Pôle emploi ont eux demandés au ministère du Travail de faire un geste en annulant les demandes de remboursement.

*Photo Vincent Bach*